# Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **59 (1971)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-272818

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# DANS LES CANTONS ROMANDS

## NEUCHATEL

### Candidate au Conseil national

Le 17 février 1971, l'Assemblée des délégués radicaux neuchâtelois élisaient leurs candidats au Conseil national, soit **cinq candidats dont une femme, Mlle Tilo Frey.**

Originaire de Neuchâtel, Tilo Frey a été maîtresse à l'Ecole de commerce de cette ville ; elle est, depuis 1962, maîtresse-surveillante de la section des Terreaux de cette école.

Conseillère générale radicale depuis 1964, (elle préside le Conseil général de Neuchâtel en 1970-71), elle est élue députée au Grand Conseil en 1969.

Dans son parti, son activité est grande. Elle est présidente du groupe féminin depuis 1968, membre du comité directeur et vice-présidente de la section de Neuchâtel.

En outre, Mlle Frey fait partie de diverses commissions, notamment de la commission cantonale d'Etude pour la coordination scolaire, la commission de l'ACES (syndicat intercommunal de l'Ecole secondaire régionale), la commission du Musée d'ethnographie, la commission financière de 1965-1968 et dont elle fut le rapporteur en 1966.

Tilo Frey est une de ces femmes qui n'ont pas craint de prendre des responsabilités et n'ont pas hésité à donner de leur temps pour la communauté. Elle mérite qu'un mandat à l'échelon fédéral lui soit confié.

### Nomination et élection

**Neuchâtel :** Mlle Anne-Marie Droz a été nommée première suppléante de l'officier de l'état civil.

**Bevaix :** Le Conseil communal a élu Mme Angèle Volery (radicale) membre du Conseil général en remplacement d'un conseiller démissionnaire.

## FRIBOURG

### APRÈS UNE VOTATION MÉMORABLE CE QU'ELLES EN DISENT

*La double votation populaire du 7 février dernier, en faveur du suffrage féminin dans le canton de Fribourg, n'a pas fini d'être commentée.*

*Il m'a semblé intéressant, à ce propos, de prendre la température auprès de quelques femmes.*

#### Nécessité de s'instruire

*Nous sommes enchantées, m'a dit l'une d'elles, de ce résultat — depuis le temps que ça durait... C'est de la part des hommes un acte du justice envers nous. D'autre part, le monde entier avait les yeux fixés sur nous et les Suisses sont certainement sortis grandis de cette épreuve de force. Cette nouvelle situation de la femme va lui permettre d'acquérir certains avantages. Il importe qu'elle se renseigne et s'instruise, afin de pouvoir participer d'une manière correcte à la vie publique.*

*Nous devons être infiniment reconnaissantes — m'a dit une autre femme — envers les hommes qui se sont trouvés devant une situation unique au monde car, dans tous les autres pays qui ont octroyé le droit de vote aux femmes, ce sont les gouvernements qui ont pris cette décision, aussi nous devons, aujourd'hui, répondre fermement aux espoirs qu'ils ont mis en nous.*

*Mais devant le magnifique revirement du peuple suisse — qui est de nature généreuse — nous devons nous montrer à la hauteur et accepter les devoirs qui nous incomberont. Nous devons nous former, nous instruire et cela par tous les moyens mis à notre disposition.*

*Dans l'ensemble, les femmes se rendent compte de leurs nouveaux devoirs et déjà les associations féminines préparent des conférences et des forums en faisant appel à des femmes des cantons romands qui, elles, ont acquis une certaine pratique dans ces charges, toutes nouvelles pour les Fribourgeoises. Il est certain que la femme, dans les domaines qui lui sont propres, n'aura pas de peine à prendre part aux discussions, puis aux décisions. Du reste, en ville de Fribourg, on n'a pas attendu l'obtention du droit de vote pour intégrer quelques femmes dans différentes commissions où leurs avis sont très écoutés, à la satisfaction de tous. Nous en reparlerons un jour.*

*G. Verdon.*

## VALAIS

### AU PARTI SOCIALISTE

Au cours de son congrès bi-annuel qui s'est tenu à Sion le 7 mars, le parti socialiste valaisan a nommé quatre femmes au sein de son comité cantonal (54 membres) et une femme au sein de son comité directeur (9).

Dans son rapport, le président sortant, M. Dussex, a relevé la situation nouvelle provoquée par le suffrage féminin et à laquelle les partis doivent faire face.

Le nouveau président est M. Gérald Jordan, de Sion.

## GENÈVE

### NOTRE DEUXIÈME RENCOTRE-DÉBAT : L'ÉPARGNE

**« Que faire de notre épargne ? » Telle était la question que se sont posée les invités de « Femmes Suisses » pour une seconde rencontre-débat.**

**Pour les aider à y voir un peu plus clair, M. Rougemont, directeur de la Caisse d'Epargne du canton de Genève, a exposé ses expériences et ses opinions.**

**Après un bref historique de la maison qu'il dirige, il a parlé de l'évolution de l'épargne depuis quelque vingt ans.**

**La génération actuelle n'éprouve plus beaucoup le besoin de mettre de l'argent de côté. Grâce aux énormes possibilités de travail qui lui sont offertes, elle a confiance en elle. Elle est même un peu trop sûre d'elle, et, non seulement elle a tendance à vivre au jour le jour, mais encore dépense-t-elle souvent son salaire par anticipation, grâce ou à cause du crédit.**

**Lors de cette soirée, le problème du logement a été également évoqué : selon M. Rougemont, l'épargne dite « logement » ne suffit pas à résoudre une situation critique d'ensemble : les logements sont très chers et devraient représenter une charge moindre dans un budget familial.**

**M. F.**

**Notre troisième rencontre-débat** aura lieu au Petit Palais **le 30 avril,** à 20 heures

Retenez dès maintenant votre soirée. Le sujet présenté sera annoncé dans notre prochain numéro.

Femmes Suisses.

## VAUD

### Que deviendra le Suffrage ?

Au lendemain de la votation du 7 février qui a accordé aux femmes de notre pays le suffrage sur le plan fédéral, deux questions venaient tout naturellement à l'esprit : « Que deviendra l'Association pour le suffrage féminin ? Aura-t-elle encore sa raison d'être lorsque, dans tous les cantons, des droits civiques sans restriction seront accordés, ce qui ne saurait tarder tant il est paradoxal de refuser une bouchée de pain à celles qui viennent de recevoir une grosse miche ? ».

Mme Girard-Montet, présidente suisse, dans une circulaire aux membres vaudois de l'association donne quelques renseignements permettant de voir déjà un peu plus clairement ce qui va se passer. Elle rappelle tout d'abord l'article 2 des statuts de l'Association vaudoise (qui se retrouve à quelques termes près dans les statuts de l'Association suisse) :

**« L'Association a pour but d'encourager les femmes à exercer les droits politiques qu'elles ont obtenus en matière cantonale et communale, d'obtenir les droits politiques en matière fédérale, de contribuer à l'éducation civique des femmes en les intéressant aux questions nationales et de travailler à l'amélioration de la situation légale, sociale et économique de la femme. »**

Cet article sera légèrement modifié, lors de l'assemblée générale, de même que, probablement, le nom de l'Association dont les buts, par contre, resteront les mêmes.

- **Aide aux sections des cantons dont les femmes ne jouissent pas encore des droits politiques complets.**
- **Education civique : il s'agit maintenant d'encourager au maximum les femmes à aller voter, à participer à la vie politique.**
- **Amélioration de la situation légale de la femme : revision du droit de famile.**
- **Amélioration de la situation sociale et économique de la femme : revalorisation de sa profession, de son salaire, amélioration de sa formation, de ses conditions de travail, imposition de la femme mariée salariée...**

Les femmes ont des responsabilités nouvelles, il s'agit de les aider à en prendre conscience et à les assumer.

On attend donc avec intérêt les décisions que prendra l'assemblée générale suisse du Suffrage, les 22 et 23 mai, à Berne.

### RÉACTIONS APRÈS LA VOTATION DU 7 FÉVRIER 1971

*Une de nos abonnées de Granges-Marnand nous transmet la réaction, sur carte postale, d'une Hollandaise aimant beaucoup la Suisse : « La Suisse s'est réveillée ! Liberté et Patrie aussi pour les femmes. Pour un avenir meilleur, grâce aux femmes ! Enfin le temps est arrivé où l'on écoutera le langage raisonnable des femmes. Ecoutez-les ! »*

### MEMENTO

#### LAUSANNE

**Lyceum-Club,** rue de Bourg 15, 2 avril, 17 h., **causerie** de Mme L. Keller-Chapuis : « Gitan, d'où viens-tu ? ».

**Au lapin Vert,** à la Cité, 1er, 2, 3 avril, 20 h. 30, la compagnie du Lyceum présente avec Sarah Pasqui « La femme juive » de Berthold Brecht. Poèmes, intermèdes musicaux.

#### GENÈVE

**Lyceum-Club,** 3, Promenade du Pin :

**18 avril,** 17 h., **causerie** de Greta Prozor sur le poète Madeleine Berry.

**22 avril,** à 20 h. 30, **salle des Abeilles, Athénée : Musiques à deux voix.** Hansia Gmür, mezzo-soprano, Philippe Huttenlocher, baryton. Au piano : Sylviane Beux.

## POUR OU CONTRE

### La statistique des votants par électeurs et électrices

Une lectrice de Neuchâtel, Mlle Elisabeth Juvet, pense depuis longtemps — et elle n'est pas la seule — qu'il est incorrect de calculer séparément et de publier le pourcentage des électeurs et électrices votants, ainsi que cela se fait couramment.

Le fait que, dans la campagne pour la votation du 7 février 1971 (octroi des droits politiques aux Suissesses sur le plan fédéral), ce pourcentage a été employé comme argument contre le suffrage lui a paru inadmissible. Aussi elle estime à juste titre que le problème vaut la peine d'être examiné.

Le 18 mai 1961 elle avait déjà écrit à la Chancellerie d'Etat pour exprimer son opinion, en l'appuyant de cet argument : le Conseil communal de Neuchâtel a refusé d'établir la statistique des votants par profession, estimant que cela était contraire au secret du vote. Pourquoi des décisions différentes quand, dans un cas comme dans l'autre, la question de principe est la même ?

La Chancellerie d'Etat sous la plume du chancelier Porchat, lui a répondu ceci il y a dix ans :

*Mademoiselle,*

*Nous vous remercions de votre lettre du 18 mai 1961, qui a retenu toute notre attention. Vous nous demandez s'il est correct de publier la statistique des votants par sexe ? A cette question, nous répondons sans hésitation par l'affirmative. Si nous avons jugé utile de faire établir cette statistique — et cela à la demande de larges milieux — c'est précisément pour connaître le pourcentage des votants tant en ce qui concerne les électeurs que les électrices. Etant donné que les femmes participaient pour la première fois aux élections cantonales, il était de tout intérêt, nous semble-t-il, de savoir dans quelle porportion les citoyennes avaient fait usage de leurs droits civiques. Il ne s'agit donc nullement, en l'espèce, de trahir le secret du scrutin et nous nous refusons, pour notre part, à envisager l'introduction d'urnes différentes pour les hommes et pour les femmes ce qui pourrait alors, le cas échéant, donner aux partis politiques certaines indications qu'ils pourraient ensuite utiliser aux fins de propagande.*

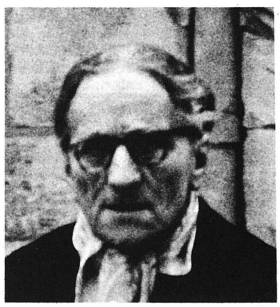
*En revanche, la statistique des votantes, hommes et femmes, a été établie pour connaître le degré d'abstentionnisme, car, ainsi que vous le savez, il est du devoir des autorités d'inviter tous les citoyens, à quelque milieu qu'ils appartiennent, à se rendre aux urnes. Au reste, nous vous signalons qu'avant l'introduction du vote des femmes, nous avons toujours établi le pourcentage des électeurs. Contrairement à ce que vous pensez, la statistique que nous avons fait établir ne peut, en aucun cas, être assimilée à une statistique par profession. Par conséquent, il ne saurait être question, encore une fois, de trahir le secret du vote.*

*Nous aimons à croire que ces quelques renseignements vous convaincront de la justesse de nos vues et en vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la vie politique, nous vous prions de croire, Mademoiselle, à l'assurance de notre considération distinguée.*

*Le chancelier d'Etat.*

Quant à vous, lecteurs, êtes-vous convaincus ? Donnez-nous votre opinion, la discussion est ouverte !

### *Susanne Bonard n'est plus*



*Nous la savions très malade, mais, il nous est difficile de réaliser qu'elle n'est plus là, que nous ne la rencontrerons plus à un coin de rue, à une conférence de presse, à une rencontre politique.*

*On a rappelé dans la presse quotidienne que Susanne Bonard, originaire de Croix et de Romainmôtier, a consacré toute sa vie au journalisme. Qu'avec sa sœur Odette, elle reprit l'Agence télégraphique vaudoise, créée à la fin du siècle dernier par son père Arnold Bonard. Que, depuis, et pendant plus d'un demi-siècle, elle n'a cessé de parcourir tout le canton pour récolter des informations et renseigner le public sur la vie vaudoise.*

*Mais, aussi absorbée fût-elle par un travail professionnel accompli avec une conscience exemplaire, elle a cependant accepté d'autres responsabilités, parce qu'elle les considérait comme essentielles. Elle a pris notamment une part active au travail de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin et du groupe lausannois dont elle fut la dévouée secrétaire durant de nombreuses années. Depuis très longtemps également elle était membre du comité de notre journal au sein duquel elle donna toujours des avis compétents et lucides de sa bonne manière franche. C'est elle qui alimentait — bénévolement — la chronique vaudoise de notre journal pour lequel elle fit vraiment l'exception du cœur en continuant, après avoir renoncé à son travail, il y a deux ans, à nous envoyer sa petite enveloppe bleuâtre mensuelle contenant de précieuses informations.*

*Par sa manière de vivre, son travail acharné, elle a été un des artisans de la victoire du 7 février qu'elle n'a pu vivre, malheureusement, que de sa chambre de malade.*

*N'oublions pas de rappeler qu'elle a été une des premières femmes à être admise dans un comité de parti politique. Elle s'y était fait une place qu'elle avait voulu modeste mais d'où elle ne manquait pas d'exprimer son avis avec la rare indépendance d'esprit qui la caractérisait. Nous l'avons vue, au cours d'une de ces réunions, voter avec simplicité et assurance toute seule de son avis contre celui de nombreux participants...*

*C'est ainsi qu'elle était : intelligente, honnête, travailleuse, franche, en même temps attachée au passé et dynamique, clairvoyante, fidèle, dévouée, modeste. Une amie de grande qualité que nous regrettons tant.*

*H. N.*